

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ



Janvier 2023

FEE TRANSITION TERRITOIRES

SOMMAIRE

- a) **Résumé**
- b) **Sans objectif d'investissement durable**
- c) **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**
- d) **Stratégie d'investissement**
- e) **Proportion d'investissements**
- f) **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**
- g) **Méthodes**
- h) **Sources et traitement des données**
- i) **Limites aux méthodes et aux données**
- j) **Diligence raisonnable**
- k) **Politiques d'engagement**

Résumé

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable et n'a pas réalisé d'investissements durables sur la période.

Le fonds FEE TRANSITION TERRITOIRES (le "Fonds Nourricier") intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au moins 18%) dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds Federal Transition Territoires (le "Fonds Maître").

Dans le cadre de notre processus d'investissement "multigestion", un processus d'analyse dédié a été défini et un comité ESG de sélection des fonds externes a été constitué. Son objectif est d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

Tout au long du cycle de vie du produit, les engagements environnementaux et sociaux du produit ainsi que les indicateurs de durabilité sont contrôlés par notre département Risques..

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds FEE TRANSITION TERRITOIRES (le "Fonds Nourricier") intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds Federal Transition Territoires (le "Fonds

Maître”).

A la date des présentes, le Fonds Maître déclare promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivantes :

"Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers à savoir à travers les échanges réguliers avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et le niveau d'intégration des enjeux en matière de durabilité dans le processus de construction des portefeuilles de leurs fonds. Le fonds ne prend toutefois pas d'engagement quant au niveau d'intégration des enjeux de finance durable des fonds dans lesquels il investit. "

Stratégie d'investissement

FEE TRANSITION TERRITOIRES en tant que fonds nourricier est investi en permanence et à hauteur de 90% minimum dans Federal Transition Territoires

Nous nous référons donc à la stratégie d'investissement du Fonds Maître telle que reproduite ci-après :

"La stratégie d'investissement est basée sur l'investissement en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA des pays de l'Union Européenne éligibles au PEA et au PEA PME.

Le processus d'investissement comprend plusieurs étapes. Seule la partie extra-financière est décrite ci-après. Les éléments financiers sont disponibles dans le prospectus du fonds.

Le fonds prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers à savoir à travers les échanges réguliers avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et le niveau d'intégration des enjeux en matière de durabilité dans le processus de construction des portefeuilles de leurs fonds. Le fonds ne prend toutefois pas d'engagement quant au niveau d'intégration des enjeux de finance durable des fonds dans lesquels il investit."

Proportion d'investissements

Méthodes

Par la prise en compte des critères ESG au sein de nos investissements directs, notre objectif est d'allouer du capital aux émetteurs (Etats, entreprises, collectivités, agences) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Un modèle de notation ESG propriétaire a été développé avec une approche de type « Best-in-Class », qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG par rapport à celles de leurs comparables. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour nos investissements indirects, et en particulier pour les fonds de Multigestion, notre objectif est de sélectionner des fonds externes dans lesquels les pratiques d'intégration ESG sont jugées avancées.

Pour FEE TRANSITION TERRITOIRES, le choix a été fait de sélectionner pour 90% de l'actif (hors liquidité) des fonds bénéficiant du label ISR.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité fiduciaire.

Federal Finance Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs et des sous-jacents. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

Sources et traitement des données

Pour les fonds de Multigestion, nos analyses s'appuient sur :

Les données publiées par les sociétés de gestion externes (prospectus, rapport annuels, code de transparence...)

Les réponses aux questionnaires spécifiques qui leur sont adressées (détaillées dans la rubrique "Diligence raisonnable")

L'exploitation de données quantitatives (abonnement à des bases de données spécialisées, analyse et consolidation de fichiers TPT-AMPERE...)

Un processus d'analyse dédié et un comité ESG de sélection des fonds externes ont été définis,

avec l'objectif d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

L'évaluation des fonds est réalisée à part des réponses des sociétés de gestion au questionnaire et permet de classer les fonds en quatre catégories :

- Fonds labellisés
- Fonds ayant une intégration ESG avancée
- Fonds ayant une intégration ESG insuffisante
- Fonds n'ayant pas d'intégration ESG.

Sur présentation d'études réalisées par la Recherche ESG, le comité ESG de sélection décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux ESG.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse ESG repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets :

- 1) L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et collectées par les sociétés de gestion des actifs sous-jacents, elle est donc dépendante de la qualité de cette information.
- 2) Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
- 3) Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peut amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Diligence raisonnable

L'analyse des fonds repose sur l'étude d'un questionnaire adressé aux sociétés de gestion sur les caractéristiques du fonds.

Sont étudiés entre autres les éléments suivants :

- Existence d'une thématique ESG
- Application de contraintes de gestion ESG,
- Existence d'une équipe dédiée ESG,
- Application d'un taux de sélectivité,

Application d'exclusions ESG,
Existence d'une politique Charbon.

Politiques d'engagement

Federal Finance Gestion veille à l'application par ses partenaires d'une politique ESG exigeante au travers du questionnaire adressé à chaque société de gestion délégataire, complétée le cas échéant par des contacts directs avec les sociétés externes. Toutefois, la politique de vote et la politique d'engagement relèvent de politiques propres à chaque société de gestion délégataire.